

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie HIJINX THEATRE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la Compagnie Hijinx Theatre domiciliée Wales Millennium Centre – Bute Place – Cardiff Bay CF10 5AL pour une représentation au théâtre l'Eclat le vendredi 25 mars 2022 pour un montant de 2.785 € TTC ainsi que les frais de transports pour un montant de 562 € et les frais de défraiements pour un montant de 531 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 23 mars 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine